

REPUBLIQUE FRANCAISE
**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

**DEPARTEMENT
DES YVELINES**

ARRONDISSEMENT DE
VERSAILLES

COMMUNE DE TRAPPES

Nombre de conseillers en exercice : 39

Nombre de présents : 24

Nombre de votants : 33

N'a pas pris part au vote : 2

Réf : 2024-45

Objet : Modification de la délibération n°2021-138 du 25 octobre 2021 portant sur l'installation de la commission de délégation de service public (CDSP) et désignation des représentants du Conseil municipal appelés à siéger au sein de de cette commission.

Séance du 27 mai 2024

L'an deux mille vingt quatre, le vingt sept mai, à 18h00 le Conseil municipal de Trappes, légalement convoqué, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Ali RABEH,

Présidence :

Monsieur le Maire Ali RABEH

Présents : Ali RABEH, Sandrine GRANDGAMBE, Noura DALI OUHARZOUNE, Pierre BASDEVANT, Aminata DIALLO, Gerard GIRARDON, Alienor EBLING, Jarina SAMAD, Marc LE FOLGOC, Frederic REBOUL, Anne-Andrée BEAUGENDRE, Catherine CHABAY, Sira DIARRA, Murielle BERNARD, Dalale BELHOUT, Abdelhay FARQANE, Ahmed KABA, Colette PARENT, Sarith SA, Cristina MORAIS, Guy MALANDAIN, Mimouna SARAMBOUNOU, Patrick LEBOUQCQ, Véronique BRUNATI.

Absents excusés représentés :

Djamel ARICHI représenté par Aminata DIALLO
Aurélien PERROT représenté par Gerard GIRARDON
Housseem DHAOUADI représenté par Alienor EBLING
Jamal HRAIBA représenté par Noura DALI OUHARZOUNE
Suzy LEMOINE représentée par Catherine CHABAY
Said DSOULI représenté par Pierre BASDEVANT
Anne CLERTE-DURAND représentée par Guy MALANDAIN
Benoit CORDIN représenté par Patrick LEBOUQCQ
Hélène DENIAU représentée par Sandrine GRANDGAMBE
Fouzi BENTALEB représenté par Murielle BERNARD
Maxime VELAY représenté par Colette PARENT

Absents : Mme Florence BARONE, Mme Josette GOMILA, M. Othman NASROU, Mohamed KAMLI.

Secrétaire : Abdelhay FARQANE

Administration : Pascal TRAN - Nahida Aoustin - Zouhir AGHACHOUI - Jules CHAMOUX - Nelly LOUIS - Zaïr AMARI - Chantal MONNIER

Conformément aux articles R.421-1 et suivants du code de justice administrative, le tribunal administratif de Versailles peut être saisi par voie de recours formé contre la présente délibération pendant un délai de deux mois commençant à courir à compter de la date de sa notification et/ou de sa publication. Dans ce même délai, un recours gracieux peut être déposé devant l'autorité territoriale, cette démarche suspendant le délai de recours contentieux qui recommencera à courir soit :- à compter de la notification de la réponse de l'autorité territoriale ;-deux mois après l'introduction du recours gracieux en l'absence de réponse de l'autorité territoriale pendant ce délai.

Objet : Modification de la délibération n°2021-138 du 25 octobre 2021 portant sur l'installation de la commission de délégation de service public (CDSP) et désignation des représentants du Conseil municipal appelés à siéger au sein de de cette commission.

Le Conseil municipal,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.1411-5, D.1411-3, D.1411-4 et L.2121-29 ;

Vu la délibération n°2021-138 du 25 octobre 2021 portant sur l'installation de la commission de délégation de service public (CDSP) et désignation des représentants du conseil municipal appelés à siéger au sein de cette commission ;

Vu la délibération n°2023-26 du 3 avril 2023 portant sur la modification de la délibération n°2021-138 du 25 octobre 2021 portant sur les représentant du conseil municipal appelés à siéger au sein de la commission de délégation de service public (CDSP) ;

Considérant la nécessité de modifier la désignation de deux représentants du Conseil municipal appelé à siéger au sein de la commission de délégation de service public – CDSP ;

Considérant que l'ensemble des conseillers municipaux ne souhaitent pas que le scrutin soit à bulletin secret ;

Après avoir entendu son rapport et délibéré,

Article 1er : Décide de procéder au remplacement de Madame Dalale BELHOUT en tant qu'élue titulaire sur la commission de délégation de service public (CDSP) et désignation des représentants du conseil municipal appelés à siéger au sein de cette commission.

Le candidat est :

- Pierre BASDEVANT

Un seul candidat s'étant présenté pour le poste à pourvoir, la nomination prend effet immédiatement, conformément à l'article L.2121-21 du Code général des collectivités territoriales.

Est donc désigné :

- Pierre BASDEVANT

Article 2 : Décide de procéder au remplacement de Monsieur Jacques DELILLE en tant qu'élue suppléant sur la commission de délégation de service public (CDSP) et désignation des représentants du conseil municipal appelés à siéger au sein de cette commission.

Le candidat est :

- Djamel ARICHI

Un seul candidat s'étant présenté pour le poste à pourvoir, la nomination prend effet immédiatement, conformément à l'article L.2121-21 du Code général des collectivités territoriales.

Est donc désigné :

- Djamel ARICHI

La commission de délégation de service public (CDSP) est donc composée désormais comme suit :

Titulaires	Pierre BASDEVANT Frédéric REBOUL Sandrine GRANDGAMBE Colette PARENT Josette GOMILA
Suppléants	Hélène DENIAU Abdelhay FARQANE Suzy LEMOINE Patrick LEBOUUCQ Djamel ARICHI

NPPV : M. MALANDAIN – Mme CLERTE-DURAND

Abstentions : Mme BELHOUT – Mme BRUNATI

Approuvé à la majorité de 31 voix pour, 2 abstention(s), 2 NPPV.

Pour extrait conforme,